Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 083-200031623-20250214-202526-AU

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DECISION DU PRESIDENT

N° 2025-26

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume

ANNEXE : Convention Education – Académie Aix-Marseille

LE PRESIDENT,

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- La mesure 34 de la Charte : « *Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires aux spécificités et au respect du territoire* » ;
- La délibération n°454-2024 du Comité Syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président ;
- La circulaire Education Nationale du 24 septembre 2020 relative à la généralisation d'une éducation au développement durable ;
- La convention-cadre de partenariat relative à l'éducation au développement durable signée le 24 novembre 2021 par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Transition écologique et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Considérant :

- La stratégie d'éducation à l'environnement et au territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Que l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public est l'une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- Que le Parc naturel régional de la Sainte-Baume diffuse en partenariat étroit avec les instances de l'Académie d'Aix-Marseille ses dispositifs éducatifs à destination des écoles et établissements scolaires de son territoire.

Contexte :

Dans le cadre de sa mission éducative, le Parc naturel régional s'est donné pour ambition de fournir aux élèves scolarisés sur ses communes les clefs de compréhension des grands enjeux de son territoire, tout en portant l'attention sur la valeur et la fragilité des patrimoines qui en font la spécificité et l'originalité.

A cette fin, le Parc propose, en partenariat étroit avec les services académiques, ses dispositifs scolaires « *à l'école du Parc* » et « *découvre ton Parc* » et participe à la formation des enseignants du 1er et du 2nd degré.

Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20250214-202526-AU

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Objectif de l'action :

La signature de cette convention permet d'officialiser le partenariat éducatif entre l'académie d'Aix-Marseille et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, elle a notamment pour objet de définir les objectifs de ce partenariat et le cadre d'intervention de chacune des parties dans le respect des spécificités de chacun.

DECIDE :

Article unique – D'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille et tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de ce partenariat.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d'Aups Sainte-Baume,
Le 14/02/2025

Michel GROS,
Président

Parc naturel régional de la Sainte Baume * Syndicat mixte *